

Les dentistes prêts au bras de fer avec le gouvernement

Etudiants en tête, les acteurs de la filière dentaire s'opposent au plafonnement des tarifs des prothèses que la ministre de la santé Marisol Touraine pourrait leur imposer.

LE MONDE | 02.03.2017 à 23h49 • Mis à jour le 03.03.2017 à 08h33 | Par François Béguin (/journaliste/francois-beguin/)



Manifestation de dentistes, le 27 janvier. PHILIPPE LOPEZ / AFP

Les 37 000 chirurgiens-dentistes libéraux sont en colère et entendent bien le [faire savoir](#). Après huit semaines d'actions coups de poing menées par les étudiants grévistes, tous les acteurs de la filière dentaire ont prévu de se [retrouver](#), vendredi 3 mars, à [Paris](#), pour [dénoncer](#) le plafonnement des tarifs des prothèses (couronnes, bridges) que la ministre de la santé Marisol Touraine pourrait leur [imposer](#) d'ici à la fin du mois.

« *Nous ne nous battons pas pour nos revenus, mais pour [pouvoir](#) faire plus de prévention et moins de prothèses* », assure Jérémy Glomet, le président de l'Union nationale des étudiants en chirurgie dentaire (UNECD).

Objectif pour M^{me} Touraine, qui s'est emparée tardivement du dossier dans le quinquennat : faire [diminuer](#) les restes à charge et les renoncements aux soins en raison du prix trop élevé des prothèses. En 2012, une personne sur six disait [avoir](#) renoncé à des soins dentaires pour ce motif. Forts de ce constat, deux candidats à l'élection présidentielle, Emmanuel Macron et François Fillon, ont d'ailleurs fait [figurer](#) dans leur programme l'objectif d'un reste à charge « zéro » d'ici à 2022 pour les soins dentaires et optiques.

Lire aussi : [Soins optiques et dentaires : la promesse floue du zéro dépense](#) (/election-presidentielle-2017/article/2017/02/22/prise-en-charge-a-100-une-promesse-bien-partagee_5083370_4854003.html)

A l'issue de quatre mois de négociations conventionnelles, les syndicats dentaires et la Caisse nationale d'assurance-maladie (Cnamts) se sont quittés le 26 janvier sans être parvenus à s'entendre sur le montant de la revalorisation des soins de base (carie, détartrage) qui aurait permis aux dentistes de compenser le plafonnement des actes prothétiques. La Cnamts proposait 806 millions d'euros sur quatre ans, là où les trois syndicats en demandaient 2,5 milliards.

« Des soins faits à perte »

Pour l'Assurance-maladie, l'effort financier était significatif, voire « sans précédent ». Il se traduisait, selon ses calculs, par un gain financier pour trois quarts des chirurgiens-dentistes (76,6 %) d'en moyenne 8 892 euros par an sous quatre ans. « Il s'agit en réalité d'un chiffre d'affaires supplémentaire auquel il faut retrancher 65 à 70 % de charge, relativise Catherine Mojaïsky, la présidente du CNSD, le deuxième syndicat de dentistes. Selon leur profil d'activité, certains cabinets auraient pu être gagnants, mais d'autres perdre énormément, jusqu'à 100 000 euros de chiffre d'affaires par an. »

« Aujourd'hui pratiquement tous les soins sont faits à perte », explique Bruno Cerviotti, 57 ans, dentiste à Toulon depuis 1988 et président de la CNSD dans le Var. « Une extraction à 33,47 euros peut prendre une heure, un détartrage à 28,92 euros entre 15 à 30 minutes alors même que le coût horaire moyen du cabinet est d'un peu plus de 130 euros », détaille-t-il. Après avoir fait ses calculs, il a évalué que le plafonnement envisagé du tarif des actes liés aux prothèses entraînerait une diminution « de moitié » du bénéfice de son cabinet et le pousserait à renoncer à certains investissements et à certaines embauches.

Dans un éditorial au vitriol, Patrick Solera, le président de la FSDL, le premier syndicat chez les dentistes, a dénoncé le « mépris » de M^{me} Touraine à l'égard de la profession. « Tu devrais avoir honte de parler de dépassements inadmissibles alors que la Sécurité sociale n'a pas mis un centime d'euro de remboursement supplémentaire sur des prothèses dentaires qui ne couvrent même plus mes frais de laboratoire », a-t-il familièrement lancé à la ministre, regrettant que celle-ci ne l'ait jamais rencontré, pas plus qu'un autre dirigeant syndical, depuis son arrivée avenue de Ségur en 2012. La FSDL a déjà annoncé qu'elle mobiliserait tous les recours juridiques à sa disposition pour attaquer cette décision arbitrale exceptionnelle.